

MOI AUSSI JE SUIS RÉFUGIÉ(E)

Non
au badge
d'identification
des demandeurs
d'asile
en Belgique

DOSSIER P. 4

fedasil



ÉDITO
Face à la terreur :
plus que jamais
la solidarité
P. 3



MOT QUI PUE
Le storytelling
P. 7



AMiO
PAPO • Convention
sectorielle 2015-2016
P. 15

NOUS NE SOMMES PAS DES ASSASSINS !

Alors que le discours dominant actuel voudrait faire passer les organisations syndicales, et tout particulièrement la FGTB, pour d'odieus criminels, la CGSP wallonne affirme son entière solidarité avec les travailleurs liégeois injustement stigmatisés.

Si des noms de grévistes sont remis à la Justice, que celle-ci n'omette pas d'y joindre chacun des nôtres !

Distinguer les effets tragiques des causes supposées est une prérogative de l'État de droit. Les assimiler d'emblée relève d'un coup de force qui témoigne d'une violence symbolique bien plus agressive que celle mise sur le dos des grévistes.

Depuis plus d'un an, des centaines de milliers de manifestants ont exprimé leur opposition aux mesures délétères du gouvernement.

Depuis plus d'un an, des milliers de grévistes se battent pour défendre les intérêts de tous les travailleurs.

La seule réponse qui leur a été octroyée n'a été qu'un geste de mépris ou une feinte ignorance.

Cela ne peut plus durer !

Criminaliser les mouvements sociaux, déclarer illégales toutes formes de résistance enfonce davantage ce gouvernement dans l'engrenage de la répression et n'empêchera qu'un temps, qu'il sait déjà lui être compté, que les travailleurs ne relèvent le front.

La CGSP wallonne est et sera de tous ces combats !

C'est forte de cette détermination que la CGSP wallonne dénonce les a priori sur lesquels se base le gouvernement pour renforcer sa chasse aux travailleurs à temps partiel – dont une majorité de femmes – en diminuant de moitié l'allocation de garantie de revenus après deux ans.

Alors que toute la politique liberticide de ce gouvernement des droites s'attaque essentiellement aux services publics, à leurs travailleurs et usagers, la CGSP wallonne assure qu'il nous trouvera toujours sur sa route pour contrer ses velléités idéologiques de privatisation des Entreprises publiques autonomes.

Communiqué de presse du 27 octobre 2015

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Présentation et dégustation de vin

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s de Charleroi (CRIP), a le plaisir de vous inviter le 15 décembre 2015 à 10h30 à la CGSP, 42 rue de Montigny, 6000 Charleroi à une présentation et une dégustation de vin avec un morceau de boudin.

Participation : 5 euros

Réservation obligatoire au plus tard le 10 décembre auprès de Jessica au 071/797 111 et versement de la somme sur le compte de la CGSP - CRIP BE39 0882 6941 9919 BIC GKCCBEBB avec la mention « vin ».

Bienvenue à toutes et à tous, pensionnés, prépensionnés et actifs.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Namur

Congrès statutaires

Appel aux candidatures

Conformément aux dispositions statutaires de la CGSP, le Comité exécutif régional intersectoriel (CERI) informe l'ensemble des affiliés qu'il a décidé de convoquer le prochain Congrès statutaire de la régionale intersectorielle de Namur **le 13 avril 2016 dès 9h30**, salle des Congrès de la Maison syndicale « André Genot » - rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.

À cet effet, il porte à votre connaissance que les mandats au Bureau exécutif régional intersectoriel (BERI) sont :

Jean-Pol Donnay - Président régionale (Admi),
David Quevy - Vice-président régional (Poste),
Johan Lambert - Vice-président régional (TBM),
Joseph Thonon - Secrétaire régional intersectoriel (Enseignement),
Daniel Jaumotte - Vérificateur aux comptes (Admi), sortant et rééligible,
Francis Courtois - Vérificateur aux comptes (AMiO), sortant et rééligible,
Stephan Thoumsin - Vérificateur aux comptes (Télécom), sortant et rééligible.

Les candidatures sont à transmettre au Secrétariat régional – rue de l'Armée Grouchy 41 via les responsables sectoriels régionaux **pour le 30 décembre 2015** date de clôture.

Welkenraedt

Offre d'emploi

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14 - 4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Face à la terreur : plus que jamais la solidarité

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la France et la Belgique restent sidérées par ces odieux attentats perpétrés ce vendredi 13 novembre à Paris. C'est le moment d'exprimer sa compassion envers tous ceux et toutes celles qui sont touchés eux-mêmes ou au travers de proches. Qu'elles soient physiques ou psychologiques, les blessures sont lourdes, sans parler du nombre inimaginable de morts. Nos pensées les accompagnent.

À l'heure où vous lirez ces lignes, le temps de la compassion demeure mais aussi celui de la réflexion et de l'analyse. Ces événements sont tout sauf imprévisibles ! Ils ne sont qu'une réponse de violence gratuite à des bombardements d'États, à leurs effets collatéraux trop souvent aseptisés par nos médias. Que ce soit sous les coups de la coalition internationale occidentale ou des Russes, ou encore que ce soit sous celles du dictateur Bachar, les populations syriennes et irakiennes vivent des heures terribles, effrayantes, tragiques. La priorité doit être politique et non militaire car, sans solution politique, les paix sont, pour le mieux, précaires voire artificiellement maintenues, comme c'est le cas dans les territoires occupés par Israël.

Les terroristes veulent déstabiliser notre modèle fait de diversité et notamment de cohabitation religieuse. Le respect des croyances de chacun dans le cadre de la laïcité est la norme. Montrons-nous à la hauteur du défi qui nous est lancé. Plus que jamais, nous devons faire preuve de solidarité envers ceux qui ont dû fuir leur pays : nous pouvons et devons les accueillir dignement. Notre réponse ne doit pas être le rejet par la peur, c'est ce que veulent nos adversaires.

Mais les réponses militaires et policières, aussi efficaces soient-elles, ne suffiront pas !

Si des jeunes hommes et femmes se laissent séduire par des discours dangereux, c'est aussi parce que les politiques économiques et sociales laissent sans espoir des millions de personnes et particulièrement des jeunes, des femmes et des populations d'origine étrangère. Les politiques de nos gouvernements et de l'Europe du *tout aux rentiers*, sous le cache-sexe d'austérité, ont du sang sur les mains !

Se battre pour l'égalité et plus de solidarité entre les générations, entre hommes et femmes, entre travailleuses et travailleurs et rentiers ou rentières, entre populations depuis longtemps installées et celles qui arrivent, c'est une nécessité et un choix.

Ne soyons pas dupes cependant, les appels à l'unité nationale ne sont qu'un cache-misère ! Quelques jours avant cette actualité tragique, les responsables du gouvernement fédéralo-flamand n'en avaient que pour restreindre les droits des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Le MR était pour le droit au travail les jours de grève, mais uniquement ceux-là puisqu'ils n'arrêtent pas de licencier ou de ne pas remplacer les départs.

La N-VA voulait donner la personnalité juridique aux syndicats et tous voulaient le service minimum généralisé. Bref, ils veulent nous empêcher de dire que nous ne sommes pas d'accord avec leur politique d'austérité (qu'ils ne mettent entre parenthèses que lorsqu'il s'agit d'aller faire la guerre hors de nos frontières).

Contre le terrorisme, nous nous battons ! Mais aussi contre ceux qui génèrent les désespoirs.

Non au racisme, à la discrimination et aux inégalités !

Oui à la solidarité, à l'égalité et à la tolérance !

Le droit d'asile est-il aliéné ?

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ce parastatal organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement aux candidats à l'asile qui arrivent dans notre pays et qui, aux termes de la Convention de Genève, doivent y trouver refuge. Hélas, suite aux politiques menées par Maggie De Block (Open VLD) et Theo Francken (N-VA), la capacité d'accueil du réseau belge est passée de 24 000 à 16 000 places en 3 ans ! Pourtant, les conflits majeurs au Proche Orient ne datent pas de 2015, la guerre en Syrie fait rage depuis 4 ans ! On peut, dès lors, se demander quel était l'objectif de ces fermetures alors même que l'afflux de demandeurs d'asile était prévisible et connu du gouvernement.

Lors de la fermeture du centre Fedasil de Stoumont, de celle, brutale, de Fedasil Virton décidée par le Conseil des ministres à la veille de Noël 2014 avec 40 licenciements immédiats à la clef ou plus récemment lors de la fermeture du centre Fedasil de Woluwé-Saint-Pierre en juin 2015, seuls des impératifs budgétaires ont été mis en avant. Comble d'ironie, un mois à peine après la fermeture du centre bruxellois, le Secrétaire d'État annonçait sa réouverture dans l'urgence et le réengagement de nouveaux travailleurs alors même que du personnel expérimenté avait été licencié quelques mois plus tôt...

Face à la crise de l'accueil de cet été — et la magnifique mobilisation citoyenne du Parc Maximilien — il y a tout lieu de s'inquiéter de la gestion chaotique et à très court terme de l'accueil des demandeurs d'asile par le Secrétaire d'État Theo Francken. Celui-ci s'est refusé à l'appellation de « crise » alors que l'armée et la protection civile installaient, en urgence, des tentes dans les centres Fedasil pour y héberger 900 demandeurs d'asile supplémentaires. Toutes les places « tampon » ont été remplies en moins de deux semaines.

Face à cette course aux places, le gouvernement doit en trouver 250 par jour. C'est ainsi qu'un peu partout en Belgique, Fedasil et ses partenaires historiques ouvrent des structures d'accueil en urgence. Dans ces nouveaux mégacentres, le personnel, employé en contrat précaire, n'a pas le temps de recevoir les formations nécessaires avant d'être confronté aux difficultés d'accueillir des personnes fragilisées, meurtries, blessées, traumatisées tant par la guerre qu'elles fuient que par leur périlleuse migration. Où trouver une cohérence dans cette gestion si ce n'est dans la volonté de détruire les structures existantes et finalement privatiser le secteur au profit du secteur marchand ?

Dans l'urgence, la capacité d'accueil est passée de 16 000 places en juin 2015 à 36 000 places en décembre 2015. Toutes les analyses le démontrent, cela sera insuffisant. Même le Secrétaire d'État se dit être au bout du rouleau. Il demande un effort aux communes pour lui proposer des sites. Pourtant, les Communes de Virton et de Stoumont ont écrit au Secrétaire d'État pour lui faire savoir que des places d'accueil étaient envisageables sur ces deux sites. Mais il fait la sourde oreille et continue sa gestion à court terme.

Privatiser l'accueil

Le Secrétaire d'État a lancé un appel d'offre au secteur privé marchand en vue de créer 10 000 places supplémentaires (dont 1 200 sont déjà attribuées à la société *Senior Assist* qui a répondu au cahier des charges et a ouvert des places dans d'anciennes maisons de repos dont la société était propriétaire). G4S, société de gardiennage, a ouvert des centres également. On peut légitimement se demander si les travailleurs de ces sociétés privées sont formés pour accueillir des demandeurs d'asile qui ont souvent traversé des situations très difficiles, vécu des souffrances terribles et qui nécessitent des soins et de l'écoute.

Outre les risques de dérives et de maltraitance, comme en Allemagne dernièrement, cela affaiblit le secteur public qui continue, malgré tout, à offrir un service de qualité en dépit du manque flagrant de considération par l'Autorité. Il est déjà difficile d'accepter la privatisation d'un service public à caractère social, mais l'octroi d'un tel marché à G4S est tout simplement inacceptable ! Mais vu la manière dont Theo Francken criminalise sans arrêt les réfugiés, on retrouve une certaine logique...

Alors que le Parc Maximilien voit de nouveaux réfugiés devoir s'y installer (l'Office des Étrangers ne reçoit que 250 demandeurs d'asile par jour, chiffre déjà dérisoirement insuffisant alors que tant de gens attendent encore aux frontières de l'Europe), les centres atteignent déjà leur capacité maximale.

En clair, Fedasil ne sera plus capable de désigner un lieu d'accueil pour les nouveaux demandeurs d'asile. À l'entrée de l'hiver, pourquoi le Secrétaire d'État laisse-t-il des centres d'accueil opérationnels fermés alors que le réseau est saturé ?

Un climat entretenu de peur

Ces derniers jours, la presse a largement fait écho aux incidents survenus au centre d'accueil ouvert de Florennes ou encore à ces scènes d'hystérie collective dans un village s'appêtant à recevoir 210 demandeurs d'asile (logés dans une ancienne maison de repos transformée en centre d'accueil privé suite à un des appels d'offre du fédéral). C'est sûr, il faut inlassablement expliquer et en appeler à la raison plutôt que de jouer sur les peurs et d'entretenir un climat de suspicion qui dresse les uns contre les autres, comme le fait ce gouvernement des droites !

En effet, les provocations de ce gouvernement sont nombreuses et ne laissent pas de rappeler un passé que nous avons juré ne plus jamais vouloir se reproduire...

Que penser d'autre d'un gouvernement qui ne crée pas les conditions minimales d'un accueil digne, qui laisse les réfugiés dormir sous tente, qui loue des espaces sur les réseaux sociaux pour diffuser une lettre aux éventuels demandeurs d'asile irakiens afin de les dissuader d'essayer d'obtenir une protection chez nous ? Que penser d'un gouvernement qui promet de l'argent à ceux qui quitteraient le plus vite possible les centres d'accueil ? Que penser d'un gouvernement qui laisse un bourgmestre et sa police harceler les réfugiés ? Que penser d'un gouvernement qui demande à des personnes fuyant la guerre que nous y faisons de s'engager par écrit à « respecter nos valeurs occidentales et l'État de droit » ? Comble de l'ignominie, que penser d'un gouvernement qui suggère « avec insistance » et sous de fallacieux prétextes sécuritaires, aux réfugiés d'arborer un immonde « badge » les stigmatisant au regard de tous ? Poser la question, c'est y répondre !

Ces provocations sont également un manque de respect pour les travailleurs qui œuvrent avec courage et dans des conditions d'accueil toujours nivelées vers le bas.

À l'évidence, ces déclarations créent des frustrations et des inquiétudes dans le chef des résidents. On peut donc clairement imputer à MM. Jambon et

Francken, la responsabilité des incidents dans les centres d'accueil.

Face au mépris des responsables politiques et surtout face à la privatisation en cours, c'est tout le secteur de l'accueil des demandeurs d'asile qui s'indigne.

Ainsi que l'affirment ensemble le Ciré, le CNCd, la LDH et Amnesty International¹ dans une carte blanche parue le 7 octobre dernier, « *colporter des idées fausses peut éventuellement rapporter des voix aux élections, mais en aucun cas apporter les réponses adéquates à la crise des réfugiés, qui s'explique par la multiplication des conflits aux frontières de l'Europe et à la désunion européenne que cette situation suscite. Le repli sur soi est non seulement inefficace, mais également mortifère pour la construction européenne. À l'Europe forteresse souhaitée par certains, il faut opposer l'Europe des droits humains et de la solidarité internationale. Cela passe, d'une part, par une véritable politique migratoire européenne dans le respect des conventions internationales, et d'autre part, par la mobilisation de moyens suffisants pour garantir la paix et le développement en-dehors de l'Europe* ».

1. Stop aux idées fausses sur les réfugiés, Communiqué du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), du CNCd (Centre national de Coopération au Développement), de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) et d'Amnesty International, paru dans L'Echo du 7 octobre 2015.

À quoi a droit un demandeur d'asile ?

Les demandeurs d'asile ont droit à une aide matérielle pendant l'examen de leur demande d'asile. Cette aide consiste en des besoins de base : un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires mais également un accompagnement social et juridique ainsi qu'une assistance médicale. Fedasil organise cette aide matérielle dans les centres collectifs (de Fedasil ou de la Croix Rouge) ou dans des logements individuels gérés par des CPAS ou des ONG. Le coût de cet accueil n'est en rien excessif pour le budget des États européens. En Belgique, la dotation allouée à Fedasil a été d'environ 300 millions € en 2014, soit seulement 0,15 % de la totalité des dépenses administratives du gouvernement belge. Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier. Ils reçoivent par contre 7,40 € d'argent de poche par semaine (par adulte).

Les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler, sauf si après 6 mois de procédure ils n'ont pas encore reçu de décision quant à leur demande d'asile.

Source : Fedasil



Qui sont les demandeurs d'asile ??

Depuis mai 2015, la Belgique connaît une hausse importante des demandes d'asile, au même titre que d'autres pays européens. Sur 60 millions de réfugiés en 2015, l'Europe n'en accueille que 8 %. Actuellement, en Belgique, 26 000 demandeurs d'asile sont accueillis dans les centres collectifs et les logements individuels du réseau Fedasil. Les demandeurs d'asile viennent de pays en guerre, principalement d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan mais aussi de Somalie et d'Erythrée. Ces cinq pays constituent plus de deux tiers du nombre total de demandes d'asile introduites ces derniers mois. 50 % des résidents sont des personnes en famille, 38 % sont des hommes isolés, 7 % des femmes isolées et 5 % des enfants mineurs non accompagnés (MENA). Les MENA bénéficient d'un accompagnement spécifique. Un tiers des résidents sont des mineurs d'âge !

Les demandeurs d'asile restent en moyenne 6 mois dans le réseau d'accueil. S'ils reçoivent une réponse positive, ils obtiennent une protection subsidiaire (5 ans) ou un statut de réfugié reconnu (ad vitam) et ils peuvent rester en Belgique et rechercher leur propre logement et travail. Les demandeurs d'asile qui ne sont pas reconnus comme réfugiés ou qui ne bénéficient pas de la protection subsidiaire doivent quitter le pays.

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Source : Fedasil

Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics

Du 13 au 17 octobre, se tenait le 12^e Congrès national de la CUT Brésil. Avec ses 22 millions d'affiliés, ce gigantesque syndicat est le 5^e plus grand syndicat du monde.

Le Congrès a rassemblé près de 2 400 délégués et plus de 200 invités internationaux, dont la CGSP wallonne.

À cette occasion, nous avons rencontré la Camarade Juneia Martins Batista, ex-Secrétaire nationale de la CUT Brésil pour le secteur de la santé et, aujourd'hui, Secrétaire nationale de la CUT pour les questions de Genre.

Juneia est également Présidente du Comité mondial des Femmes de l'Internationale des services publics (ISP).



Peux-tu nous décrire la situation des services publics au Brésil en cette période de crise politique et économique que traverse le pays ?

Les services publics au Brésil sont repartis sur trois principales sphères géographiques : les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Depuis la fin des années 1990, la plupart des services publics sont soumis à de fortes pressions suite à l'introduction d'entreprises privées dans le secteur public, sous forme de sous-traitance via notamment des partenariats public-privé (PPP), ou carrément sous forme de privatisation totale de certains services.

Cette logique est nocive à tous les niveaux, affectant à la fois les usagers des services, les travailleurs, et le fonctionnement des services en tant que tel. Les secteurs les plus touchés par ces offensives ultralibérales sont la santé, les transports, la distribution d'électricité, l'assainissement de l'eau. Certains services publics ont pu résister jusqu'ici, tels que l'éducation, ou encore la poste.

Quelles sont les conséquences de ces privatisations ?

D'une façon générale, la qualité des services publics a fortement diminué depuis les années 1990.

Dans le secteur de la santé, on assiste partout à un manque cruel de lits dans les hôpitaux, à un temps d'attente insupportablement long pour obtenir une consultation. La santé au Brésil existe toujours sous forme de service public unique et universel dans le pays, mais de grands pans de ce secteur ont été sous-traités au secteur privé via des PPP. Cela a des conséquences également sur les travailleurs du secteur. Une des causes de la précarité de ceux-ci est la non application de la Convention 151 de l'OIT concernant « la protection du droit d'organisation et les procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique », qui empêche l'existence de conventions collectives claires dans ce secteur, telles que la possibilité d'établir un salaire minimum. Cette convention, datant de 1978, a été ratifiée par le gouvernement de Lula. Mais le Congrès national, qui doit émettre une loi spécifique pour l'application de cette convention, ne l'a toujours pas fait.

En tant que Présidente du Comité mondial des Femmes de l'ISP, quels seraient selon toi les principaux enjeux pour les femmes travailleuses du secteur public au Brésil ?

La CUT a enfin conquis et concrétisé à l'occasion de ce 12^e Congrès national, et après de nombreuses années de lutte, la totale parité au sein de ses instances dirigeantes. Mais cela n'est pas encore une réalité dans ses différents secteurs. Cela reste une grande bataille à mener. Il subsiste une conception du travail particulièrement sexiste qui empêche de garantir une égalité des chances

entre hommes et femmes. Une grande barrière continue de diviser les travailleurs et travailleuses de ce pays, dont un exemple est la différence salariale entre une femme et un homme, dont la moyenne est de 30 %.

Par ailleurs, outre l'aspect « mentalité » qui reste extrêmement machiste dans notre société et qu'il faut à tout prix changer, les barrières à ce changement résident notamment dans l'absence ou le manque de services publics de qualité et en nombre suffisant qui rendraient possible la réduction de ces inégalités entre hommes et femmes travailleuses (places dans les crèches et les maisons de repos, transports publics, hôpitaux de qualité, services sociaux, etc.).

Mais outre la problématique du genre et des services publics, nous devons également faire face à des problèmes très graves tels que celui du travail esclave, qui touche encore très fortement les secteurs du textile, du travail domestique (principalement des femmes) et des travailleurs ruraux, dont une grande partie est issue de l'immigration d'autres pays d'Amérique latine.

Un amendement constitutionnel condamne à présent à une peine de prison les employeurs qui pratiquent l'esclavage, mais le combat sera encore long pour l'éradiquer.

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

Le storytelling

La fabrique de l'opinion a de tout temps été un élément essentiel de la vie politique et elle est rapidement devenue un enjeu essentiel de la compétition politique et économique. La propagande œuvre à cette fin.

Et puisque le terme *propagande* est un tant soit peu connoté négativement, les stratégies en la matière (les *spin doctors* qui tissent des trames pour faire tourner les médias et l'opinion publique dans leur sens) ont tôt fait de la rebaptiser *communication*.

Et dans cette panoplie communicationnelle, le storytelling occupe une bonne place.

Comme son nom l'indique, il est initialement une pratique anglo-saxonne empruntée au monde de l'économie et du marketing. Comme son nom l'indique, il consiste à raconter des histoires et récits qui sont quotidiennement façonnés et présentés dans les médias.

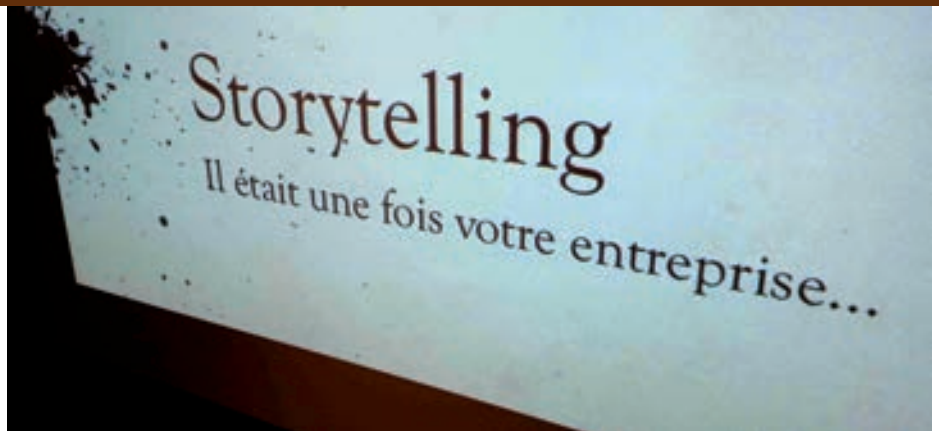
Hold up sur l'imaginaire !

L'ex-président de l'ancien Parlement international des écrivains, Christian Salmon, retrace la généalogie de cet art de raconter des histoires, et le décrit comme une « arme de distraction massive » à même non seulement de formater notre rapport à la réalité, mais aussi de fabriquer le réel. « Car c'est une vaste entreprise de manipulation du réel, un véritable hold-up de l'imagination que Christian Salmon met à jour »¹ : « *l'art du récit est devenu l'instrument du mensonge d'État et du contrôle des opinions, c'est un hold-up sur l'imaginaire.* »²

Présentés comme une intrigue facile à comprendre, les enjeux politiques se muent en histoires beaucoup plus excitantes que les faits et qui n'ont pas besoin d'être vraies. Et on assiste ainsi à une bataille des histoires plutôt qu'à un débat sur les idées.

Ce nouvel ordre narratif est une performance complexe qui ne consiste pas seulement à raconter une histoire, mais à maîtriser l'agenda des médias, à cadrer le débat public.

Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.



Autoroute de l'information

Et comment ne pas voir dans la communication orchestrée autour de la grève du 19 octobre à Liège une illustration parfaite de ce recours à cette méthode pour maîtriser l'agenda et ainsi occulter d'autres éléments ? C'est l'histoire d'un hôpital en cours de construction qui est empêtré dans un procès avec une entreprise du bâtiment pour l'obtention du marché. Pas de chance pour cet établissement, des grévistes découvrent des travailleurs indiens logés dans des conteneurs. Cela sent mauvais pour cette entreprise. La parade a alors consisté à monter une histoire crédible et de parvenir à la « vendre » aux médias (du pain bénit pour celles et ceux qui rêvent quotidiennement de casser du sucre sur le dos des syndicats). Peu importe de vérifier la véracité des faits invoqués : le contre-

feu a marché et tous les médias répètent en boucle les fameux deux morts causés par la FGTB de Liège (alors qu'un entrefilet mentionnait, par exemple, que la voie d'urgence n'avait nullement été obstruée dans le second cas).

Et effet d'aubaine oblige, la brèche ouverte par les communicants permet aux forces de droite de surfer sur cette vague et d'aller un cran plus loin dans la guerre contre les syndicats. Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.

Contrefeu ?

Ceci dit, il est tout aussi légitime de se demander s'il ne serait pas opportun d'occuper le terrain d'une manière analogue. Car tout récit est un stimulateur d'action, un déclencheur et un directeur de conduites. Et puisque les « récits que nous consommons au quotidien fabriquent en permanence les systèmes de valeur accompagnant le devenir de nos sociétés »³, ne faudrait-il pas que nous nous remettions à (nous) raconter des histoires inspirantes et à arracher les moyens de les faire circuler aussi largement que possible ? Cela impliquerait une restructuration radicale des canaux de distribution, mais c'est une autre histoire.

Ainsi, contrairement aux opinions bien établies, il serait indispensable de se raconter des histoires. Pour se réapproprier l'imaginaire. Pour préfigurer des conduites à venir. Pour déjouer les questions convenues, et pour pouvoir commencer à dire tout autre chose que ce qui est convenu, prévu, attendu, car « la lutte des hommes pour leur émancipation passe par la reconquête de leurs moyens d'expression et de narration »⁴.

1. Anne Pitteloup, « *Les fictions dangereuses* », Le Courrier (27 octobre 2007).

2. Christian Salmon, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, Paris, 2007, p. 20.

3. Yves Citton, *Mythocratie, Storytelling et imaginaire de gauche*, Paris, Éditions Amsterdam, 2010, p. 117.

4. Christian Salmon, op. cit., p. 212.

Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous !

L'actualité sociale récente le démontre à l'envi : le discours syndical passe de moins en moins bien dans les médias traditionnels, tandis que les réseaux sociaux voient se diviser les partisans et les antis.

Dans un climat où les attaques antisyndicales des gouvernements et des organisations patronales n'ont jamais été aussi violentes, une partie des citoyens ne reçoit plus notre message et ne comprend pas le sens de nos actions. Devrions-nous revoir notre façon de communiquer ?

Réfléchir à la communication syndicale et à nos rapports avec les médias a fait l'objet de la formation organisée fin octobre par la CGSP-Bruxelles pour les délégués et permanents de ses secteurs. Face à eux, des intervenants issus de la sphère médiatique, journalistes pour la plupart, qui ont partagé leur expertise en radio, télévision et nouveaux médias. La mise en perspective et l'analyse critique ont marqué les échanges nourris par l'approche sociolinguistique de Mateo Alaluf. Par le biais du vocabulaire qu'ils reproduisent, les médias orientent le sens des mots et par conséquent la manière dont les idées qu'ils véhiculent sont perçues. Dans son *Dictionnaire du prêt-à-penser*¹, ouvrage dans lequel il dénonce de tels glissements sémantiques, Mateo Alaluf invite à se réapproprier le sens de formules comme « dérapage salarial » ; « coût du travail » ou « flexicurité » et à restaurer leur portée sociale.

« Web First »

La manière dont l'information se conçoit a elle aussi évolué. Cela a commencé par la simplification de la chaîne d'intervenants dans l'élaboration de l'info. Il a fallu faire plus et plus vite avec moins de monde. Par conséquent, les journalistes ont eu moins de temps pour vérifier leurs sources et approfondir le sujet traité. Dans le même temps, l'avènement des nouveaux médias qui se sont développés autour de l'Internet et de nos terminaux mobiles a bouleversé le travail journalistique et la manière de s'informer. Quand on a une info, il faut publier vite, il faut être les premiers, faire le buzz ! Aujourd'hui, les journaux imprimés, les radios, les télévisions qui comptent ont leur site Web, leur compte Twitter, et c'est là qu'est publiée

l'info en priorité pour être ensuite relayée par les canaux traditionnels. Si on combine à cette course à l'instantanéité, la neutralisation du propos que s'imposent les journalistes, on obtient une info insipide où le travail de mise en perspective et la recherche sont délaissés au détriment de la qualité, au profit de la Com'. Résultat : l'info rend le plus souvent compte des faits et de leurs conséquences sans développer **ni analyser les causes des événements**. C'est un appauvrissement que l'on peut déplorer, mais cette tendance est devenue une réalité désormais ancrée à laquelle nous devons nous adapter.



Contexte antisyndical

Ce traitement de l'info nous est défavorable. Lorsque les médias interrogent systématiquement les usagers malchanceux des transports en commun qui n'ont pas pu se rendre à leur travail ou à un entretien d'embauche et qu'ils les qualifient d'otages de la grève ; quand ils suggèrent une relation de cause à effet entre un barrage routier et la mort d'une patiente dans un hôpital, en faisant l'impasse sur les motivations de l'action syndicale, ils induisent une perception négative dans l'opinion publique.

Dans le même temps, le patronat tente de criminaliser les mouvements sociaux en saisissant les tribunaux pour contrer

préventivement des actions ou poursuivre des syndicalistes comme lors de la dernière grève des cheminots à Bruxelles.

Dans ce contexte, gouvernements et partis de droite en profitent pour durcir leurs attaques contre les syndicats et tentent de leur imposer une personnalité juridique et d'attenter aux modalités du droit de grève.

Promouvoir notre projet de société

Camarades, nous devons tenir compte de ces évolutions. La multiplication des actions syndicales est le témoin du malaise social qui explose partout en Europe. Notre rôle reste celui d'un contre-pouvoir qui s'oppose aux politiques antisociales. Il nous appartient d'affirmer notre vision et de développer notre force de proposition positive pour porter notre projet de société axé sur la justice sociale et la solidarité. Pour y parvenir, nous devons mieux communiquer pour convaincre. Notre stratégie de communication revue doit faire émerger un discours franc et constructif plus convaincant que la com' formatée de nos adversaires.

Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

1. *Contre la pensée molle. Dictionnaire du prêt à penser* - Alaluf Matéo, Couleur Livres, 2014, 160 pages.

www.cgsp-acod-bru.be



La bête est revenue !

Devant la haine, face aux migrants, exprimée par d'aucuns ces derniers temps, je ne puis me retenir de rappeler à votre souvenir un texte de Monsieur Pierre Perret, texte qui est malheureusement plus que jamais d'actualité.

« Sait-on pourquoi, un matin,
 Cette bête s'est réveillée
 Au milieu de pantins
 Qu'elle a tous émerveillés
 En proclamant partout, haut et fort :
 « Nous mettrons l'étranger dehors »
 Puis cette ogresse aguicheuse
 Fit des clones imitatifs.
 Leurs tirades insidieuses
 Convainquirent les naïfs
 Qu'en suivant leurs dictats xénophobes,
 On chasserait tous les microbes.

Attention mon ami, je l'ai vue.
 Méfie-toi : la bête est revenue!
 C'est une hydre au discours enjôleur
 Qui forge une nouvelle race d'opresseurs.
 Y a nos libertés sous sa botte.
 Ami, ne lui ouvre pas ta porte.

D'où cette bête a surgi,
 Le ventre est encore fécond.
 Bertold Brecht nous l'a dit.
 Il connaissait la chanson.
 Celle-là même qu'Hitler a tant aimée,
 C'est la valse des croix gammées
 Car, pour gagner quelques voix
 Des nostalgiques de Pétain,
 C'est les juifs, encore une fois,
 Que ces dangereux aryens
 Brandiront comme un épouvantail
 Dans tous leurs sinistres éventails.



Attention mon ami, je l'ai vue.
 Méfie-toi : la bête est revenue!
 C'est une hydre au discours enjôleur
 Qui forge une nouvelle race d'opresseurs.
 Y a nos libertés sous sa botte.
 Ami, ne lui ouvre pas ta porte.

N'écoutez plus, braves gens,
 Ce fléau du genre humain,
 L'aboïement écoeurant
 De cette bête à chagrin
 Instillant par ces chants de sirène
 La xénophobie et la haine.
 Laissons le soin aux lessives
 De laver plus blanc que blanc.
 Les couleurs enjolivent
 L'univers si différent.
 Refusons d'entrer dans cette ronde
 Qui promet le meilleur des mondes.

Attention mon ami, je l'ai vue.
 Méfie-toi : la bête est revenue!
 C'est une hydre au discours enjôleur
 Dont les cent mille bouches crachent le malheur.
 Y a nos libertés sous sa botte.
 Ami, ne lui ouvre pas ta porte.
 Car, vois-tu, petit, je l'ai vue,
 La bête. La bête est revenue. »

© Pierre Perret et Éditions Adèle / Naïve

R. Vansaingeles

SPF FINANCES – SPF PERSONNEL ET ORGANISATION

Transfert du SCDF vers le SPF P&O

Transfert du SCDF à P&O: droits du personnel?

Il y a maintenant près de deux ans (Conseil des Ministres du 19 décembre 2013) que le Gouvernement décidait la mise en place pour le 1^{er} janvier 2015 d'un nouveau centre de services auquel tous les services publics fédéraux pourront faire directement appel pour l'administration de leur personnel et des salaires.

C'est ainsi que nous avons été conviés à négocier au sein du Comité de secteur II Finances en date du 16 septembre 2014 les conditions du transfert du personnel du Service central des dépenses fixes de l'Administration générale de la Trésorerie du SPF Finances vers le SPF Personnel et Organisation.

Ces négociations s'étaient clôturées le 28 octobre 2014 par la signature d'un protocole dans lequel les Autorités du SPF Finances ont pris un certain nombre d'engagements visant à garantir les droits des personnels transférés.

Les membres du personnel transférés du SCDF - Traitements du SPF Finances à la Direction générale P&O Shared Service Center du SPF Personnel et Organisation maintiennent les droits suivants:

- en matière d'enregistrement du temps de travail, choix entre les deux systèmes actuellement d'application au SPF Finances (en ce compris le jour de compensation) jusqu'à l'instauration d'un nouveau système commun à tous les membres du personnel affectés à la Direction générale P&O Shared Service Center;
- report du congé annuel de vacances conformément aux dispositions actuellement d'application au SPF Finances (report d'un an maximum + note du 13 décembre 2012) jusqu'à l'établissement d'un régime homogène pour tous les membres du personnel affectés à la Direction générale P&O Shared Service Center;
- télétravail;
- usage de la cafétéria et des restaurants gérés par Fedo-Rest;
- intervention de l'employeur dans la prime de l'assurance collective soins de santé – hospitalisation;

- pour les titulaires de brevets acquis au SPF Finances, possibilité de poursuivre les épreuves liées à la sélection comparative d'accès à une fonction de la cartographie appartenant à la classe A2 ainsi qu'à l'épreuve de qualification professionnelle y liée organisées dans les administrations générales fiscales. En cas de réussite, celle-ci pourra être valorisée soit au sein du SPF Personnel et Organisation, soit au sein du SPF Finances via la mobilité.

Le règlement de travail du SPF P&O sera, le cas échéant, adapté pour y inclure les engagements de l'Autorité.

Ces engagements pris par l'Autorité du SPF Finances n'ont pas convaincu la CGSP et la CSC qui ont signé un protocole de désaccord.

Toutefois, dès sa prise de fonctions, le nouveau ministre chargé de la Fonction publique a décidé de postposer la date du transfert et c'est donc par un courriel du 27 octobre 2015 que nous avons été informés que la date de transfert était maintenant fixée au 1^{er} janvier 2016.

La CGSP a donc immédiatement demandé au Président du Comité B la mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité B de ce point relatif au respect par toutes les Autorités du protocole n° 92 du 28 octobre 2014 du Comité de Secteur II Finances.

Affaire à suivre, donc...

R. Vansainge

SPF FINANCES

Réforme du statut des conservateurs des hypothèques

Un nouveau statut pour les conservateurs!

Dans le cadre de la réforme de l'administration générale de la Documentation patrimoniale, et plus particulièrement de l'intégration du conservateur des hypothèques, l'Autorité a soumis à la négociation l'avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses (I) – Chapitre 5: Réforme du statut des conservateurs des hypothèques (suite logique après l'intégration de la majorité des employés des hypothèques le 1^{er} mai 2014 dans la Fonction publique fédérale).

En effet, l'intégration des conservateurs des hypothèques au sein de l'AGDP exige une modification du statut du conservateur des hypothèques, dans la mesure où il deviendra un fonctionnaire comme les autres.

En ce qui concerne leur responsabilité, les conservateurs seront soumis à la loi du 10 février 2003 relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service des personnes publiques. L'État assumera la responsabilité vis-à-vis de tiers pour les fautes commises par les conservateurs, leur responsabilité personnelle ne sera retenue qu'en cas de dol, faute lourde ou fautes légères répétitives.

La fonction de conservateur est reprise à la cartographie fédérale dans la classe A4 sous le code DF1271. Leur traitement ne dépendra plus des rétributions fixées dans l'arrêté royal du 18 septembre 1962. Ces rétributions seront à l'avenir versées dans les caisses de l'État.

Modalités pratiques

Les conservateurs des hypothèques titulaires actuels et les conservateurs des hypothèques intérimaires sont d'office chargés de la fonction supé-

rieure dans la classe A4 à laquelle la fonction de conservateurs des hypothèques est attachée.

Pour ce faire, l'« ancienne échelle » qui était la leur avant la désignation comme conservateur des hypothèques titulaire ou intérimaire servira de base de référence au calcul des fonctions supérieures.

Un doute subsiste toutefois quant à l'échelle A4 (NA41 – NA42 – NA43 – NA44) qui sera prise en compte pour le calcul de l'allocation pour fonctions supérieures. Sera-t-il tenu compte de l'article 58 de l'arrêté royal du 25/10/2013 relatif à la carrière pécuniaire des membres du personnel de la Fonction publique fédérale? Les explications fournies par l'Autorité nous semblent insuffisantes à cet égard.

Dans le respect de l'article 13 de l'arrêté royal du 8 août 1983 relatif à l'exercice d'une fonction supérieure dans les administrations de l'État, il devrait s'agir de l'échelle de la classe A4 qui garantit à l'agent issu d'une classe inférieure, dans l'échelon correspondant à l'ancienneté pécuniaire dont il bénéficie dans cette classe, une augmentation d'au moins 3 000 € par rapport au traitement annuel dans lequel il est rémunéré.

Et le personnel contractuel dans tout cela?

Les employés contractuels des conservateurs des hypothèques sont repris par le SPF Finances, avec maintien de tous leurs droits et obligations découlant de la loi, d'un arrêté réglementaire ou de leur contrat de travail.

Des dispositions réglementaires sont en cours d'élaboration et seront soumises à la négociation dans les meilleurs délais.

Entrée en vigueur

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2017, mais le Roi peut fixer une date d'entrée en vigueur antérieure.

Engagements et éclaircissements de l'Autorité

1. Des discussions auront lieu sur:

- une revalorisation du personnel des conservations des hypothèques comme par exemple, la possibilité de promouvoir du personnel dans le niveau A, examiner la situation des membres du personnel ayant un diplôme supérieur au niveau dans lequel ils ont été recrutés;
- la nomination des lauréats des sélections A et B en tant qu'agent stagiaire, dans les limites du plan de personnel;
- la possibilité d'organiser des nouvelles sélections A et B.

2. Les emplois dans les conservations des hypothèques seront déclarés vacants dans les meilleurs délais afin de limiter la période transitoire pendant laquelle les conservateurs des hypothèques actuellement nommés et intérimaires seront chargés d'office d'une fonction supérieure dans la classe A4 à laquelle la fonction de conservateur des hypothèques est attachée.

3. L'Autorité s'engage à informer les instances compétentes:

- de l'insécurité juridique relative au paiement du complément de pension tel que prévu à l'article 19 de l'arrêté du Régent du 1^{er} juillet 1949 relatif au personnel des conserva-

teurs des hypothèques et demandera de préciser dans un texte réglementaire l'instance qui prendra ledit complément en charge ;

- de la problématique des cotisations de sécurité sociale à charge de l'employeur qui devront être versées à l'ONSS postérieurement au 1/01/2017. Il y aura lieu de préciser qui effectuera le paiement et le prendra en charge.

Un protocole d'accord pour la CGSP

La CGSP se réjouit du fait que les conservateurs des hypothèques vont enfin avoir un statut à part entière. Ce ne sont pas seulement les conservateurs des hypothèques qui vont être libérés de règles datant de l'époque napoléonienne ; ce sont aussi les membres du personnel des conservations des hypothèques qui vont enfin voir la fin de leur situation dérogatoire.

La CGSP se réjouit des engagements de l'Autorité d'entamer les discussions au sujet de :

- une revalorisation du personnel des conservations des hypothèques, par exemple la possibilité pour le personnel d'accéder au niveau A ;
- l'examen de la situation des membres du personnel qui sont munis d'un diplôme de niveau plus élevé que celui auquel ils ont été recrutés ;
- la nomination des lauréats des sélections A et B au titre de stagiaire, dans les limites permises par le plan de personnel ;
- la possibilité d'organiser de nouvelles sélections A et B.

La CGSP insiste pour que ce travail soit effectué le plus rapidement possible.

La CGSP est d'avis que les promesses de l'Autorité pour « alerter les instances compétentes » au sujet de « l'insécurité juridique en relation avec le paiement du complément de pension » et sur « la problématique des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs qui après le 1/01/2017

devraient être transférés à l'ONSS » ne sont pas suffisantes. La sécurité juridique des collègues concernés ne semblant pas suffisamment garanties. La CGSP insiste pour que ces questions soient rapidement et complètement réglées.

La CGSP a relevé que les nominations vont avoir lieu dans les nouvelles échelles « Bogaert » (titre II de l'AR du 25/10/2013) alors que les échelles dont sont titulaires les agents vont évoluer selon le titre III du même arrêté. La CGSP se demande quelle sera finalement l'échelle de traitement attribuée aux agents.

Enfin, la CGSP estime qu'il serait préférable de remplacer les termes « fonctionnaire ordinaire » par les termes « fonctionnaire à part entière », ce qui reflète mieux la réalité.

Moyennant les quelques remarques ci-dessus, la CGSP marque son accord avec le projet proposé.

R. Vansainge

SPF JUSTICE

Lettre ouverte au Ministre

Monsieur le Ministre,

Nous sommes à plus d'un an sous votre responsabilité.

Pour l'ordre judiciaire, le constat est affligeant. Votre prédécesseur avait été à la manœuvre pour la réforme des arrondissements judiciaires où il avait été dit qu'il n'y aurait aucune fermeture de site. Force est de constater que vous comparez la Belgique aux Pays-Bas, c'est comparer des pommes et des poires. Quand vous prenez la décision de supprimer en regroupant des Justices de Paix, vous reniez la parole donnée par votre prédécesseur.

Pour le Corps de sécurité, non seulement il n'y a toujours pas de statut correct mais de plus, vous annoncez un transfert de ce corps de la Justice vers le SPF Intérieur. Malgré plusieurs demandes de notre part pour rencontrer l'ensemble des intervenants à la création du corps à créer au SPF Intérieur, toutes nos demandes sont restées vaines.

Nous devons faire le constat que le Vice premier Ministre Jambon, Ministre de l'Intérieur, lui a beaucoup plus de poids vu qu'il apparaît qu'au sein de la Police des réunions sont déjà en place.

J'ose espérer que rien ne sera décidé sans que le Corps de sécurité ne puisse y exprimer ses sentiments.

Enfin pour les prisons, le Master Plan qui n'est pas officiel (pas encore d'accord du Gouvernement), a été publié dans le journal « *Le Soir* », le document est loin d'être complet. Il ne manque pas d'inquiéter le personnel des établissements pénitentiaires, je ne peux encore une fois admettre que des informations soient diffusées via la presse avant que les organisations syndicales puissent en prendre connaissance. Mais, si vous n'êtes pas l'auteur de la fuite, vous ne pouvez vous cacher derrière cela. Nous vous avons demandé copie de ce Master Plan, mais comme souvent notre demande n'a pas trouvé d'échos.

Je saute maintenant à pieds joints dans les différents groupes de travail qui se réunissent depuis presque un an pour tenter de rendre le travail pénitentiaire plus agréable, tâche difficile, compliquée voire impossible avec les exigences du gouvernement.

La rationalisation pose un certain nombre de questions, notamment comment atteindre la réduction de personnel de 10 % sans, comme certains membres de l'Administration l'admettent eux-mêmes, mettre en insécurité les établissements pénitentiaires. Comment aussi ne pas avoir

de demande du Ministre mais aussi de ce gouvernement d'un service minimum ou service garanti. Nous avons évalué le protocole 351, nous pourrions nous en contenter, mais si le Ministre persiste dans la demande de service minimum ou de service garanti, la réponse de la CGSP ne pourra être que la déclaration d'un préavis d'actions et la fin du protocole 351.

Alors Monsieur le Ministre, je vous enjoins à vous asseoir autour d'une table et de reprendre les négociations de manière plus constructive.

M. Jacobs

SPF SÉCURITÉ SOCIALE

Commentaires sur un rapport... édifiant!

Il y a quelques mois, paraissait le rapport d'activité du SPF Sécurité sociale. Sa lecture se révèle édifiante quant aux choix de gestion, pleinement assumés par le Président du Comité de direction, qui dirige ce SPF depuis 13 ans.

Au cours de cette année, le « bonheur au travail » et le « new public management » au SPF Sécurité sociale ont été abordés à deux reprises: en avril, de manière approfondie en explorant tous les aspects du « système » et en octobre, en pointant plus précisément les dérives récentes dans deux directions générales.

Il y a quelques mois, paraissait le rapport d'activité du SPF Sécurité sociale. Sa lecture se révèle édifiante quant aux choix de gestion, pleinement assumés par le Président du Comité de direction, qui dirige ce SPF depuis 13 ans.

Celui-ci, qui déplore la réduction des moyens budgétaires (enveloppe de personnel, frais de fonctionnement et les investissements), revendique le « lean management » comme moyen incontournable pour faire face à l'austérité imposée à la Fonction publique fédérale. Le rapport évoque entre autre « l'optimisation de certains processus, la détection des différents types de gaspillage ».

Rappelons que la gestion « lean » est caractérisée par la mobilisation de tous les travailleurs afin d'éliminer les gaspillages qui réduisent l'efficacité et la performance. Cela signifie une augmentation de la charge sur le personnel, l'élimination de certaines tâches qui ne sont plus considérées comme essentielles, la détérioration du respect des réglementations et la dégradation des services rendus à la population et une dégradation généralement accompagnée d'une communication habile qui vise au contraire à accréditer l'idée de l'amélioration du service.

Si des gaspillages ont été détectés, chacun est en droit de se demander quelle responsabilité l'Autorité devrait endosser quant à cet état de fait. Pourquoi aucune action n'a-t-elle été entreprise auparavant? Ou ne s'agit-il pas plutôt d'entériner avec ce vocabulaire, l'idée que les fonctionnaires et notamment les managers, gaspillent l'argent public? Une idée qui fera bien plaisir à certains partis politiques.

La réalité est toute différente; la réduction des moyens augmente sans cesse la pression sur les agents confrontés à la dégradation du statut, à des réglementations modifiées sans cesse et à la dévalorisation de leur métier. Malgré tout cela, le personnel continue à assumer ses missions.

Le problème n'est pas là où certains aiment à penser qu'il se trouve!

Concluons avec un exemple: dans le rapport annuel du SPF Sécurité sociale, on découvre que la dépense d'investissement liée au projet **Handicare** (voir la *Tribune* d'octobre 2015) entraîne une augmentation des engagements en frais de fonctionnement de plus de 7 millions d'euros ... pour une plate-forme informatique.

Cela reste beaucoup d'argent, surtout quand on tient compte du transfert des compétences retirées à la Direction générale « Personnes handicapées », c'est-à-dire un bon quart de ses missions, et sachant que les entités fédérées ne paraissent pas vouloir utiliser et surtout payer (!) cette plate-forme pour leurs nouvelles compétences. Les derniers échos font même état d'un large dépassement du montant initial!

Si gaspillage il y a, il faut peut-être le voir dans certains projets pharaoniques, qui sont peut-être plus destinés à établir la carte de visite d'un manager qu'à répondre aux besoins des citoyens et des travailleurs, qui en seront les bénéficiaires et les utilisateurs.

J.-P. Van Autrève

SPF ÉCONOMIE

Veut-on « zapper » le Service social ?

Voilà bien un titre interrogateur et inquiétant ! Ce fut en l'espèce la question que s'était posée la délégation syndicale du SPF Économie quelques jours avant la période estivale. Une rumeur alimentée par des réactions fortes de la part de l'Autorité vis-à-vis du Service social du département.

L'AR du 10 mars 2013 met en place une nouvelle ASBL à gestion purement syndicale afin de définir les missions attribuées à l'association. La gestion des restaurants est confiée à l'Autorité. Pour ce faire, celle-ci attribue le marché à une société privée « Prorest ». Le protocole prévoit que le personnel utile sera mis à disposition par le SPF. Que dit la loi du 24 juillet 1987, en son article 31, §1er sur le travail temporaire ? Pour répondre aux préceptes du texte, il convient de réunir deux conditions :

« a) dans le cadre de la collaboration entre entreprises d'une même entité économique et financière ;

b) en vue de l'exécution momentanée de tâches spécialisées requérant une qualification professionnelle particulière. »

Pour nous, ces deux conditions n'étaient pas remplies ! Bref, nous estimons que le personnel du SPF ne pouvait pas travailler sous l'Autorité hiérarchique de la firme privée.

Puis, vint un autre épisode. Le personnel « Prorest » manifesta devant l'Autorité pour dénoncer le manque de personnel en cuisine d'où le courroux du Président du Comité de direction. Sa réponse ? Demander aux responsables syndicaux de l'ASBL de désigner des agents travaillant pour eux afin de combler les absences.

À ce stade, nous décidons d'informer le ministre Peeters au début du mois de juillet. Dans ce courrier, nous nous interrogeons sur la volonté éventuelle de supprimer le Service social, de même que nous évoquons la loi du 24 juillet 1987 qui ne nous semble pas respectée. À ce jour... pas de réponse !

Les vacances se trouvant derrière nous, un Comité intermédiaire de concertation est convoqué le 2 octobre dernier. À l'ordre du jour : la problématique Prorest. Le président abat ses cartes et insiste sur sa volonté de ne pas bouger au Service social mais s'interroge sur la manière dont les agents mis à disposition fonctionnent. Pour y répondre, la présidence de l'association qui est confiée à la CGSP établit un rapport circonstancié reprenant toutes les activités offertes et l'état des lieux du personnel y travaillant.

Et voilà que l'Autorité nous propose SA solution : Supprimer le service « café », joliment appelé « Madame Arabelle » (référence à un feuilleton télévisé). Ces « dames café » préparaient l'heureux breuvage et le distribuaient pour les différentes réunions. Tout ceci, remplacé par l'ins-

tallation de machines à café. Elles avaient aussi une mission de confection de sandwiches. Mais alors ? Quid de ce personnel ? Le projet du Président prévoit le reclassement de celui-ci dans différents services et le maintien de leur qualité d'agent contractuel du SPF. En somme, un soulagement pour nous qui craignons le pur licenciement.

Au travers de cette décision, il nous apparaît tout de même quelques certitudes. D'une part, l'activité « Catering » rapportait un bénéfice de près de 20 000 € pour l'ASBL, manque à gagner qui risque d'altérer l'activité sociale en faveur des agents. D'autre part, ce service disparu entraînera inévitablement un surcoût financier puisqu'il faudra faire appel au privé pour la préparation des sandwiches.

Plus interpellant pour nous est que cette décision aurait été prise de manière unilatérale. En effet, l'Art. 8 de l'AR de 2013, cité au-dessus, précise que le retrait d'une compétence confiée au Service social est de la responsabilité du Ministre ou de son délégué. La distribution de café figure dans les tâches reprises par l'Art. 3, 8° du même AR. Il est légitime pour nous de se poser la question de savoir si le Ministre ou son délégué était informé.

Nous avons donc repris la plume et écrit au Ministre pour de plus amples informations. Espérons qu'une hypothétique réponse nous parviendra ! En attendant, la CGSP, en front commun, a émis un avis négatif !

Ce qui nous déplaît le plus dans cette saga, c'est la manière dont on agit avec le Service social. C'est dans l'air du temps ! C'est aussi ce manque à gagner qui limitera sans aucun doute une activité sociale si grandement utile pour les moins favorisés de nos collègues. Ceux-là même qui en ont bien besoin en ces temps plus que difficiles.

P. Minet

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

Convention sectorielle 2015-2016

Nous avons signé la convention

Enfin! Après quelque cinq mois d'attente, nous avons été réunis au Cabinet du Ministre-Président en compagnie des autres ministres de l'Enseignement afin de nous faire part de la finalisation de l'accord sectoriel. Je m'attarderai dans les prochaines lignes à ce qui intéresse notre sous-secteur PAPO et les quelques petites mesures prises, sachant qu'il faudra, bien entendu, attendre les décrets d'application afin que ces mesures puissent voir leurs effets. Pour mémoire, citons les quelques points qui ont fait que, contrairement aux collègues Enseignants qui n'ont eu que des brouillilles insignifiantes, nous avons accepté et signé cet accord sectoriel pour les années 2015-2016: le remboursement au taux fédéral des frais de déplacements exécutés dans l'intérêt du service, la publication au mois de mai du classement des temporaires, le congé spécifique permettant d'honorer les stages prévus dans l'Enseignement de Promotion sociale, la mise en route des formations obligatoires du personnel PAPO telles que prévues par le statut, la mobilité entre les cuves et enfin porter le taux de nomination du personnel ouvrier à 70 % ! Concernant ce dernier point, nous ne pouvons que saluer le Ministre-Président

et son cabinet pour avoir entendu notre demande et défendu les intérêts du personnel ouvrier.

Concernant l'appel aux Candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif (Circ. 5242), nous dénonçons une interprétation erronée du statut. Force est de constater que ni l'Administration, ni le Cabinet de la ministre en charge de l'Enseignement n'ont donné suite utile à nos requêtes. À l'heure actuelle, nombre de candidats se retrouvent lésés et des recours ont déjà été introduits. La semaine dernière, un ultime courrier a été adressé à la Ministre afin de prendre ses responsabilités et de proposer une solution afin de stabiliser les membres des personnels préjudiciés.

La dernière circulaire concernant les formations destinées aux personnes chargées de la comptabilité dans les établissements scolaires et Centres (Circ. 5437) mérite quelques informations complémentaires :

Objectif du plan de formation diffusé ce 8 octobre 2015

Il s'adresse aux personnes chargées de la comptabilité qui sont entrées en fonction sans détenir l'ensemble

des informations réglementaires et techniques. La formation vise à leur permettre d'exercer leurs tâches en parfaite connaissance de cause. La « Formation des comptables Personnel administratif – Module financier » bénéficie d'une certification dans le cadre de la Promotion sociale. Son adéquation avec la session « Réglementation » visée à l'article 43 du décret du 12 mai 2004 est au stade de l'étude. Dès lors, le passage d'un brevet et une nomination au grade de comptable ne sont pas en jeu à l'heure actuelle.

Public cible

La « Formation des comptables Personnel administratif – Module financier » vise les personnes exerçant les fonctions de personnel administratif comptable à titre temporaire. Tout candidat à la formation atteste qu'il est dans cette situation lors de sa demande d'inscription. La circulaire annonce que les inscriptions s'ouvriront plus largement dans un 2^e temps. Cette étape fera l'objet d'une circulaire spécifique.

*M. Jacobs
M. Baldan*



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE

**Bureaucratie**

« Toute réforme pour réduire l'ingérence de l'État aura pour effet ultime d'accroître le nombre de réglementations et le volume total de paperasse ». Après le succès de *Dette : 5 000 ans d'histoire*, David Graeber revient avec un texte passionnant et à rebours des idées reçues sur l'emprise de la bureaucratie dans nos sociétés contemporaines. Comment en sommes-nous arrivés, dans une société dite libérale, à passer une grande partie de notre temps à remplir de plus en plus de formulaires ? Et à quel point nos vies sont-elles gâchées par toute cette paperasserie sans fin ? Pour répondre à ces questions, l'auteur s'intéresse à l'histoire de notre rapport singulier à la bureaucratie et révèle comment elle façonne nos vies à tel point que nous n'en avons même plus conscience. L'inanité de cette paperasse est-elle symptomatique de la violence étatique ? Ou ne serait-elle pas plutôt un instrument du capitalisme, financier notamment, qui exercerait son contrôle à travers elle pour asseoir son pouvoir.

David Graeber est docteur en anthropologie, économiste et professeur à la London University.

David Graeber, *Bureaucratie*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, octobre 2015, 300 p., 22 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Face à la terreur : plus que jamais la solidarité
- 4 / Fedasil • Le droit d'asile est-il aliéné ?
- 6 / International • Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics
- 7 / Le mot qui pue • Le storytelling
- 8 / IRB • Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous

www.cgspwallonne.be

Infos AMiO

- 9 / Édito • La bête est revenue !

Fédéral

- 10 / SPF Finances – SPF Personnel et organisation • Transfert du SCDF vers le SPF P&O
- 11 / SPF Finances • Réforme du statut des conservateurs des hypothèques
- 12 / SPF Justice • Lettre ouverte au Ministre
- 13 / SPF Sécurité sociale • Commentaires sur un rapport... édifiant !
- 14 / SPF Économie • Veut-on « zapper » le Service social ?

Communauté française

- 15 / Secteur IX - PAPO • Convention sectorielle 2015-2016

- 16 / À lire

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be